

Affaire suivie par :
Secrétariat du collège
Tél : 05 31 74 30 30
Mél : 0650034j@ac-toulouse.fr
Adresse postale
2, rue Maryse Bastié
BP 80065
65965 Tarbes cedex 09

Tarbes, le 21 avril 2022

La Principale

aux Parents d'élèves demi-pensionnaires

Objet : Service de télépaiement des factures de demi-pension sur le portail internet SCOLARITE SERVICES

Madame, Monsieur,

Je vous informe que vous avez la possibilité d'effectuer les paiements de vos factures de demi-pension en ligne par carte bancaire en vous connectant sur le portail internet SCOLARITE SERVICES munis de vos identifiants ÉduConnect :

<https://teleservices.education.gouv.fr/>

En effet le portail SCOLARITE SERVICES vous permet d'accéder gratuitement au service de télépaiement pour la demi-pension mais également de demander une bourse de collège ou de lycée en ligne sans besoin de déposer un dossier ni de joindre de justificatif, mais aussi d'être informé sur l'orientation post collège ou encore d'accéder directement à l'espace numérique de travail (ENT) du collège (voir film de présentation en copiant le lien <https://www.youtube.com/watch?v=Ih0xkRg26xY/>)

Nous vous demandons de privilégier le télépaiement pour le règlement de vos factures de demi-pension qui s'effectue à distance de manière sécurisée, plutôt que de courir le risque lié à la manipulation d'espèces ou de chèques qui restent parfois dans les cartables des élèves. De plus avec le télépaiement l'encaissement est immédiat ce qui n'est pas le cas des chèques car les délais de traitement peuvent être assez longs et se chevaucher d'un mois sur l'autre.

Le télépaiement présente également l'avantage de vous permettre de régler la demi-pension en plusieurs versements sans frais au cours du trimestre et d'ajuster le dernier paiement au montant exact restant dû de votre compte de restauration. Pour connaître le calendrier des versements vous pouvez vous référer à l'échéancier publié trimestriellement sur l'ENT du collège <https://paul-eluard.mon-ent-occitanie.fr/> à la rubrique restauration.

Enfin, je vous précise que vous avez toujours la possibilité de nous adresser vos règlements par virements, ou bien par remises de chèques ou d'espèces à la caisse de l'établissement auprès du secrétariat d'intendance (veuillez impérativement inscrire le nom, prénom et la classe de votre enfant au dos du chèque ou sur l'ordre de virement).

En cas de difficultés financières, vous pouvez prendre contact avec MME SEAS, l'Assistante Sociale du collège pour solliciter une demande d'aide au titre du fonds social collégiens.

Le secrétariat du collège vous informe et vous accompagne dans l'accomplissement de ces démarches.

La Principale

Muriel Warckol

